



# Commune de BEUIL



## PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 02 AVRIL 2021 – 17H

*Monsieur le Maire soumet pour approbation le compte rendu du Conseil Municipal du 02 avril 2021*

Le vendredi deux avril deux mille vingt et un, à 17h 00 à la Salle des Fêtes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence du premier adjoint, Monsieur Jean-Louis COSSA.

Date de convocation 26.03.2021

**Étaient présents :** M. Jean-Louis COSSA, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Nicolas DONADEY, quatrième adjoint, M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, Monsieur Arnaud ROCHE, conseiller municipal, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, Monsieur François SCHULLER, conseiller municipal, M. Noël MAGALON, conseiller municipal, M. Pascal THIERY, conseiller municipal, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal

Absents : M. Roland GIRAUD, Maire, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale.

Représentés : Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Arnaud ROCHE, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 02/04/2021.

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Arnaud ROCHE

N°02.2021

## Compte-Rendu du Conseil Municipal du 02 avril 2021 Etabli par M. Arnaud ROCHE

**Présents :** M. Jean-Louis COSSA, 1er adjoint, M. Alexandre GEFFROY, 2ème adjoint, M. Christian GUILLAUME, 3ème adjoint, M. Nicolas DONADEY, 4ème adjoint, M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, M. Arnaud ROCHE, conseiller municipal, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, M. François SCHULLER, conseiller municipal, M. Noël MAGALON, conseiller municipal, M. Pascal THIERY, conseiller municipal, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal,

**Absents non représentés :** M. Roland GIRAUD, maire

**Absents représentés :** Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale, à donner procuration à M. Arnaud ROCHE

En l'absence du maire empêché, la séance est présidée par le 1er adjoint qui présente en 1er point les agents de l'ONF :

- Florent Battiston, responsable
- Lionel Blanc, agent

Il rappelle que 2 réunions préparatoires ont eu lieu avec la commune et que les informations ont été aussi présentées en conseil à M. le Maire.



# Commune de BEUIL



Le 1er adjoint donne la parole à M. Battiston et M. Blanc qui présentent les 4 projets de délibérations :

1) Opérations liées au pastoralisme : travaux de broyage sur le plateau Saint Jean en vue de l'amélioration de l'unité pastorale du site.

Suite à la coupe de bois de l'an passé, M. Battiston expose l'intérêt de la gestion des pelouses sous mélèzes du plateau St Jean afin de répondre aux critères de gestions de pelouses du site Natura 2000. Cette opération permettra de régulariser dans un 2<sup>nd</sup> temps la location des pâtures.

Il est prévu l'installation de 4 abreuvoirs et le broyage des rémanents de la coupe 2020.

L'ONF a sollicité les financements de l'Europe par la DDTM dans le cadre de l'appel à projets en cours concernant la mesure 7.6.2 Desserte forestière du programme de Développement Rural FEADER de la région PACA Sud avec une aide de 75% sur un projet de travaux s'élevant à 22 180€ HT (voir Délibération n°4).

2) Travaux sylvicoles à réaliser par l'ONF en vue de la régénération du mélèze dans la forêt communale de Beuil. M. Battiston détaille l'intérêt écologique des peuplements de mélèzes en expliquant que l'évolution naturelle du mélèze non géré va vers un peuplement de bois noirs (sapins et épicéas). Pour maintenir le mélèze tant sur le plan biodiversité qu'économie du bois, il propose de couper sur 20 ha de la parcelle 11 de la forêt communale les bois noirs de diamètre inférieur à 20 cm. Les travaux s'effectueraient sur 5 ans pour un montant total de 48000€ HT avec une participation communale de 1920€ HT par an.

La région et le département pouvant subventionner à hauteur de 40% chacun ce type d'opération (voir Délibération n°3)

3) Destination des coupes de bois par l'ONF pour l'année 2021. Suite à une relance de l'ONF du 18/11/2020, M. Battiston explique que le projet de délibération présenté au conseil municipal vise à régulariser la gestion des coupes réalisées durant l'été 2020 (voir Délibération n°4)

4) Tournées de surveillance par les agents de l'ONF dans le cadre des actions de police pour l'environnement. La commune de Beuil, s'étant inquiétée de dégradations importantes sur le milieu naturel dans le Vallon des Chalandres suite à des campements anarchiques et des soirées festives, a sollicité l'ONF pour des opérations de surveillance. M. Battiston expose la démarche mise en œuvre dans d'autres communes qui ont les mêmes problèmes. Il rappelle que le Département aide pour un montant forfaitaire de 1400€ et que l'ONF se rapprochera aussi de la gendarmerie (voir Délibération n°5)

5) A la demande du 1er adjoint et avant de conclure l'intervention, fort instructive, de l'ONF, il est proposé de faire un point sur l'organisation de l'affouage 2021.

– définition des quantités à délivrer et des bénéficiaires.

– responsabilité de la commune pour les arbres dont le diamètre est supérieur à 35 cm.

– gestion financière de l'affouage / taxes

Suite à cette discussion la commune et l'ONF travailleront en mai 2021 sur un règlement qui sera diffusé aux demandeurs. Il est bien rappelé que l'affouage est une dérogation au Code Forestier et qu'il s'agit d'une mise à disposition par la commune d'un bien aux administrés qui se chauffent au bois.

AR PREFECTURE

Page 2 sur 7  
00224060069-70210416-2021\_03\_00-DE  
Reçu le 22/04/2021



# Commune de BEUIL



## **Ouverture des débats en suivant l'ordre du jour :**

Après la présentation effectuée par les agents de l'ONF et en les remerciant de leur venue, le 1er adjoint (qui préside la séance en l'absence du maire) ouvre les débats en suivant l'ordre du jour.

### **Délibération 1 : Rapport de la délibération 2 du 15/01/2021**

Suite au précédent conseil municipal du 15 janvier 2021 au cours duquel le conseil municipal a retiré les délégations au maire, il avait été aussi proposé dans une autre délibération de désigner le 1er adjoint comme représentant des intérêts de la commune en justice ou dans les contrats.

C'est uniquement cette délibération que le Préfet des Alpes-Maritimes demande de rapporter comme indiqué dans son courrier du 18 mars 2021 reçu en mairie le 23 avril 2021 dans lequel il est demandé au conseil municipal de rapporter la délibération n°2 du 15/01/2021.

VOTE :       - Pour : 12  
              - Contre : 0  
              - Abstentions : 0

### **Délibération 2 : Destinations des coupes de bois par l'ONF pour 2021**

VOTE :       - Pour : 12  
              - Contre : 0  
              - Abstentions : 0

### **Délibération 3 : Travaux sylvicoles à réaliser par l'ONF en vue de la régénération du mélèze dans la forêt communale de Beuil**

Objectif : Sur 20 000ha, et sur 5 ans, élimination des bois noirs bloquant la régénération du mélèzin.

Coût : 48 000€ HT sur 5 ans

Coût pour la commune : 9 600 €, soit 1 920€/an

VOTE :       - Pour : 12  
              - Contre : 0  
              - Abstentions : 0

### **Délibération 4 : Opérations liées au pastoralisme : travaux de broyage sur le plateau St Jean à réaliser par l'ONF, en vue de l'amélioration de l'unité pastorale du site.**

Projet : Réaliser des travaux de débroussaillage sur 10ha et de poser 4 abreuvoirs pour les troupeaux domestiques.

Coût : 22 180€ HT

Financement communal : 5 545€ (avec retour sur investissement grâce à la location sous convention des pâturages communaux.)

VOTE :       - Pour : 12  
              - Contre : 0  
              - Abstentions : 0

AR PREFECTURE Abstentions : 0

006-210600169-20210416-2021\_03\_00-DE  
Page 3 sur 7  
Recu le 22/04/2021



# Commune de BEUIL



**Délibération 5 :** Organisation de tournées de surveillance dans le cadre des actions de police de l'environnement.

Coût global d'une intervention de l'ONF : 2 800€ TTC

Montant à charge de la commune : 1 400€ l'intervention

Le coût est jugé élevé par le Conseil Municipal.

Dans l'optique de trouver une solution moins coûteuse, la délibération 5 est mise en attente, reportée.

VOTE :       - Pour :  
              - Contre :  
              - Absententions :

**REPORTÉE**

**Délibération 6 :** Participation au voyage scolaire  
Comme tous les ans, l'école de Beuil sollicite l'aide financière de la commune pour subventionner une partie du séjour scolaire. Il est prévu que les élèves à partir du CP découvrent en péniche le Canal du Midi. Ce séjour est programmé sur 5 jours (du 31/05 au 04/06/2021).

Le coût total du voyage est de 8750€.

Ce même voyage devait avoir lieu au printemps 2020, mais il a dû être reporté à cause de la situation sanitaire.

M. Arnaud ROCHE, l'enseignant qui organise le séjour, avait alors sollicité M. Stéphane Simonini afin que la mairie de Beuil prenne en charge le transport pour un coût de 1500 €.

Celui-ci et son équipe municipale avaient accordé cette aide et avaient aussi souhaité prendre en charge 50€/enfant en plus afin de permettre à tous les enfants de participer au séjour, soit 1100€. Cela permettait d'avoir un coût à charge pour les familles de 50€/enfant.

La participation communale s'élevait donc à 2600€.

Après avoir discuté lors des conseils d'école de juin 2020 et octobre 2020, le maire M. Roland Giraud (avec Mme Karine Donadey élue rattachée aux affaires scolaires) a donné son accord oral pour financer le séjour selon les mêmes modalités.

M. le maire, bien qu'absent, a indiqué qu'il trouve le montant trop élevé et qu'il s'oppose à cette délibération.

VOTE :       - Pour : 11  
              - Contre : 0  
              - Abstentions : 0  
              - Remarque : Arnaud Roche ne prend pas part au vote.

**Délibération 7 :** Remise sur les loyers communaux en raison de la crise sanitaire

Suite au 2<sup>nd</sup> confinement et à ses conséquences à ce jour, il a été convenu de prendre en compte le montant des loyers des biens communaux avec le principe suivant :

-les structures n'ayant pas ouverts (Sapin Blanc et Gîte Nature et Montagne) sont exonérés à 100%

-les structures ayant pu ouvrir et travailler (Camping Le Cians et Boulangerie) sont exonérés à 50%

VOTE :       - Pour : 11  
              -Contre : 0

Abstentions : 0  
AR PREFECTURE

005-210640169-20210416-2021\_03\_00-DE  
Page 4 sur 7  
Reçu le 22/04/2021



# Commune de BEUIL



-Remarque : Alexandre Geffroy ne prend pas part au vote.

## **Délibération 8 : Tarifs des gîtes communaux pour la saison 2021/2022**

Débat autour de la problématique de l'absence de différence tarifaire entre un logement rénové et un logement non rénové.

Pour information, les services techniques, avec l'aide d'entrepreneur, vont rénover à raison de 2 logements par an les gîtes communaux.

L'objectif à moyen terme est de rénover l'ensemble des gîtes communaux afin de valoriser l'offre d'hébergements communaux. Cette rénovation étant en partie auto-financer par les entrées d'argent liées aux gîtes.

Mission est confiée à M. Jean-Louis Cossa, Mme. Karine Donadey et M. Alexandre Geffroy de proposer une nouvelle délibération concernant les tarifs des gîtes communaux après un état des lieux du parc locatif.

VOTE :  
- Pour :  
- Contre :  
- Abstentions :

REPORTÉE  
au prochain Conseil Municipal

## **Délibération 9 : Mise en œuvre de la prime RIFSEEP (Régime Indemnitaire Fonctions Suggestions Expertise Engagement Professionnel)**

L'État Français ayant décidé de réorganiser le système des primes et suite à un travail préparatoire de la secrétaire générale avec le Centre de Gestion des Collectivités Territorial 06, un chiffrage global a pu être établi en ce qui concerne la mairie de Beuil et ses personnels et présenté ce jour en conseil municipal.

VOTE :  
- Pour : 12  
- Contre : 0  
- Abstentions : 0

## **Délibération 10 : Délibération complémentaire concernant le paiement des heures supplémentaires.**

En effet, la délibération 3 de 14/09/2020 ayant été jugée incomplète par la trésorerie, il convient de la préciser en fixant la liste des cadres d'emplois et missions qui implique la réalisation effective d'heures supplémentaires.

S'en est suivi un débat autour des heures supplémentaires et du temps de travail, le Conseil Municipal souhaite une réorganisation en fonction des saisons (saison haute / saison basse). Une réflexion entre élus et personnels devra permettre de s'adapter aux contraintes liées au statut de station touristique de notre commune.

De plus, il est souhaitable que les heures de récupération soient privilégiées par rapport aux heures supplémentaires.

VOTE :  
- Pour : 12  
- Contre : 0  
- Abstentions : 0

AR PREFECTURE

006-210600169-20210416-2021\_03\_00-DE  
Page 5 sur 7  
Reçu le 22/04/2021



# Commune de BEUIL



## Questions diverses :

**A) Autorisation de travaux pour le développement de la zone nordique sur le secteur des Launes**  
Cette autorisation permettra à la commune par le biais du SMV de développer la zone nordique.  
Ce point sera à mettre l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

## **B) Adoption d'un règlement intérieur**

M. Nicolas Donadey propose d'adopter un règlement interne dans le but de « pérenniser » le fonctionnement démocratique et administratif de la commune.

Règlement disponible en mairie.

VOTE :       - Pour : 12  
                  - Contre : 0  
                  - Absentions : 0

## **C) Création d'une régie pour l'Office du Tourisme**

Au vu de difficultés de fonctionnement de l'OT, tant au niveau des personnels et de la professionnalisation de l'organisation, et en l'absence de statut officiel, il est proposé de réfléchir à une nouvelle organisation qui pourrait s'inspirer du système de la régie autonome. Ce projet sera étudié et présenté lors d'un prochain conseil municipal.

En complément, M. Nicolas Donadey propose une délibération concernant le logo de la commune de Beuil.

Cette délibération :

-adopte le blason officiel comme seul logo de la commune de Beuil.

-autorise son déploiement sur l'ensemble des supports de communication de la commune.

De plus, dans l'éventualité où la commune déciderait de créer un nouveau logo, celui-ci devra être réalisé en respectant des critères définis dans cette délibération et en associant les beuillois à sa création.

VOTE :       - Pour : 12  
                  - Contre : 0  
                  - Abstentions : 0

## **D) Convention pour les animations culturelles de l'été 2021**

Il a été évoqué la location payante des espaces d'exposition à rediscuter en fonction des animations. Et la possibilité d'une gratuité ou d'un tarif préférentiel pour les artistes locaux.

## **E) Présentation du weekend de 29-30 mai**

Il est demandé à M. le Maire de prendre les arrêtés nécessaires au bon fonctionnement de cette manifestation.

## **F) Débat d'Orientation Budgétaire**

Il est demandé à M. le Maire d'organiser dans les plus brefs délais et avant le 15 avril un débat d'orientation budgétaire afin de préparer le budget 2021.

AR PREFECTURE

006-21060169-20210416-2021\_03\_00-DE  
Page 6 sur 7  
Reçu le 22/04/2021



# Commune de BEUIL



## G) Passage au PLU

Le conseil municipal fait le vœu à l'unanimité des présents d'organiser et de mettre en place un PLU sur la commune de Beuil.

Pour finir, le Conseil Municipal a observé un temps de recueillement à la mémoire de Jeanne POESY et adresse de sincères condoléances à ses proches.

Fait à BEUIL, le 16 avril 2021

Le Maire  
Roland GIRAUD

AR PREFECTURE

006-210600169-20210416-2021\_03\_00-DE  
Page 7 sur 7  
Regu le 22/04/2021

AR PREFECTURE

006-210600169-20210416-2021\_03\_00-DE  
Regu le 22/04/2021